

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 009-3948/18/BM

■ Sollicitation d'une aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre du CRET pour le co-financement des études portant sur la réalisation de la ligne BHNS B4, entre les terminus "Capitaine Gèze" et "La Fourragère", à Marseille (12ème, 13ème, 14ème et 15ème arrondissements)

MET 18/7515/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

L'aménagement d'une rocade de contournement de Marseille, constituée de la L2 entre les autoroutes A7 et A50 et du boulevard urbain sud entre l'A50 et le quartier de la Pointe Rouge, offre l'opportunité pour organiser une desserte bus rapide et à haut niveau de service sur cet itinéraire. Cette desserte permet une liaison directe entre quartiers périphériques, en évitant le centre-ville.

La Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole a approuvé, en juin 2013, son Plan de Déplacements Urbains qui prévoit l'aménagement et la mise en service à l'horizon 2023 d'un BHNS de rocade entre Cap Pinède et la Pointe Rouge, en passant par Frais-Vallon et La Fourragère. L'itinéraire sera parcouru par deux lignes, énoncée dans l'agenda de la Mobilité Métropolitaine:

- Cap Pinède – La Fourragère, dénommée B4 ;
- La Fourragère – Pointe Rouge, dénommé B5 ;

La ligne BHNS B4 vise à desservir les quartiers périphériques à assurer un maillage fort du réseau de transport en commun (nombreuses correspondances), à atteindre un haut niveau de service (amplitude horaire, fréquence, régularité) et à favoriser le report modal.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Le projet d'aménagement de la ligne B4 s'inscrit entre deux pôles d'échanges structurants, « Métro Gèze » et « Métro La Fourragère », à Marseille, dans les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements. La ligne BHNS B4 est une ligne de rocade entièrement nouvelle. Elle organise un maillage de premier plan du réseau de transport en commun avec les lignes de métro et le TER, et apporte une desserte majeure et efficace aux nombreux quartiers prioritaires qu'elle traverse.

Le projet s'inscrit dans un programme d'opérations plus vaste et de grande envergure :

- aménagement dans le périmètre d'Euroméditerranée ;
- aménagements de surface en parachèvement de la rocade L2, entre le bd. Arnavon et l'échangeur Saint-Jérôme ;
- opérations de rénovation urbaine (Saint-Barthélemy) - Picon - Busserine, Les Flamants - Iris, Saint-Paul, Malpassé, Frais-Vallon, Le Petit Séminaire) sur la quasi-totalité de son tracé.

Le projet prévoit la réalisation d'un couloir bus en site propre, accompagné de pistes cyclables et de voies piétonnes qui permettront de relier les quartiers traversés aux stations de bus, par le biais d'espaces apaisés, élargis et accessibles à tous. La ligne bénéficiera de priorité aux carrefours équipés de feux tricolores.

Plan de financement des études :

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence (Axe 4 – Mobilités) signé le 16 février 2018 entre la Métropole et le Conseil Régional, susceptible d'apporter sa contribution financière aux études portant sur le BHNS B4.

Le coût prévisionnel des études relatives au projet de création de la ligne BHNS B4 est estimé à **1,5 M€ HT**.

Le Plan de financement prévisionnel de ces études est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur « CRET de la Métropole Aix-Marseille Provence »	20 %	300 000 €
Union Européenne « Fonds FEDER » (déjà sollicité)	5 %	75 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	75 %	1 125 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence, conclu le 16 février 2018 entre la Métropole et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 28 juin 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence, pour le cofinancement des études relatives au projet de création de la ligne de BHNS B4 à Marseille, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (Axe 4 – Mobilités), ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation des études relatives au projet de création de la ligne de BHNS B4.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille Provence sur les imputations budgétaires : Budget Annexe Transports - Section Investissement - Opération : 2017103701 - Nature : 2031 - Sous politique : C311.

La recette correspondante est inscrite aux budgets 2018 et suivants de la Métropole sur les imputations budgétaires : Budget Annexe Transports - Section Investissement - Nature : 1312 - Sous politique C311 - Code opération n° 2017103701.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018